

ment de l'Eglise ou les bonnes mœurs ne seraient pas respectés, sous prétexte qu'il a pour auteur un écrivain célèbre, et que le style en est agréable : il n'en est que plus dangereux.

De même, en dépit du prétexte qu'un journal donne beaucoup de nouvelles, ou qu'il défend telle ou telle opinion politique, qu'ils le bannissent impitoyablement, s'il reproduit de mauvais feuilletons, où la morale et la pudeur sont offensés. Malheureusement, j'ai lieu de savoir que de tels journaux sont reçus dans certaines familles, qui tiennent pourtant à passer pour respectables et religieuses.

Vous lirez cette Circulaire à votre prône, Bien-aimés Collaborateurs, et vous l'accompagnerez des développements que vous jugerez à propos.

Tout à vous en N. S.,

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI